

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,  
EN SÉANCE DU 11 MARS 2021

## DÉLIBÉRATION CA-2022-11

Autorise le déclassement par anticipation de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6<sup>ème</sup>, la désaffectation devant intervenir au plus tard le 15 février 2025.

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** le courrier de Monsieur Christophe KERRERO, Recteur de la région académique d'Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France en date du 23 février 2022 ;

**Considérant que** l'ensemble immobilier sis 96 boulevard Raspail, Paris 6<sup>ème</sup>, est partagé entre plusieurs propriétaires, comprenant d'une part, un bâtiment principal sur trois étages d'une superficie de 1 751 ,8 m<sup>2</sup> appartenant environ à 60% à Sorbonne Université et à 40% à l'indivision des onze université franciliennes, et d'autre part un bâtiment annexe sur un étage d'une superficie de 146,3m<sup>2</sup> appartenant entièrement à Sorbonne Université (SU) ;

**Considérant que** l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) a quitté le bâtiment le 30 juin 2021 ;

**Considérant que** depuis cette date, le bâtiment est complètement vide, mais toutefois il reste à réaliser certains travaux de séparation de l'immeuble sis 96 bis boulevard Raspail avant de pouvoir constater la désaffectation du bien ;

**Considérant que** le Conseil d'administration de la chancellerie des universités de Paris du 10 novembre 2021 a autorisé la vente du bien immobilier susmentionné ;

**Considérant que** conformément à l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, la vente est conditionnée au déclassement du domaine public du bien immobilier susmentionné ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 11 mars 2022 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés.**

### **ARTICLE UNIQUE :**

**AUTORISE** le déclassement par anticipation de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6<sup>ème</sup>, la désaffectation devant intervenir au plus tard le 15 février 2025.

Fait à Créteil, le 11 mars 2022

Le Vice-Président  
du Conseil d'administration

  
Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

  
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ